

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

APR. 0047 / 10.02.87

LOI N° 0047 / 10.02.87
AUTORISANT L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO A LA CONVENTION PORTANT CREATION ET ORGANISATION DE L'INSTITUT AFRICAIN ET MAURICIEN DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE (I.A.E.S.E.A.).

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOpte ;

LE PRESENCENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER. - Est autorisée l'adhésion de la République Populaire du Congo à la Convention portant création et organisation de l'Institut Africain et Mauricien des Statistiques et d'Economie Appliquée (I.A.E.S.E.A.).

ARTICLE 2. - La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat. /.../

Fait à Brazzaville, le 7 FÉVRIER 1987

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.